

C O M M U N I Q U E

PRESTATION DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES

- Les personnes non imposables sur le revenu ayant eu ou devant avoir 75 ans en 2024 et celles non précédemment inscrites, qui désirent bénéficier de la prestation allouée à l'occasion des fêtes de fin d'année, sont priées de se faire connaître au Centre Communal d'Action Sociale, Foyer-restaurant du 3^e âge, rue Voltaire, **au plus tard le 5 novembre 2024** (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Elles devront se munir d'une pièce d'identité, du certificat de non- imposition 2024 correspondant aux revenus de 2023 et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Les personnes qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer peuvent choisir un mandataire dûment habilité.

PRESTATION DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES HANDICAPEES

- Les adultes handicapés non imposables sur le revenu désireux de bénéficier de la prestation allouée à l'occasion des fêtes de fin d'année, sont priés de se présenter ou le cas échéant, de se faire représenter par une personne dûment habilitée, au Centre Communal d'Action Sociale, Foyer-restaurant du 3^e âge, rue Voltaire, **au plus tard le 5 novembre 2024** (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Ils devront se munir de leur carte d'invalidité, du certificat de non- imposition 2024 correspondant aux revenus de l'année 2023 et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

PRESTATION EN NATURE POUR LES ENFANTS HANDICAPES

- Les parents ayant à charge un ou des enfants handicapés âgés de moins de 16 ans, sont priés de se faire connaître au Centre Communal d'Action Sociale, Foyer-restaurant du 3^e âge, rue Voltaire, **au plus tard le 5 novembre 2024**, pour bénéficier s'ils le désirent, de la prestation en nature offerte à l'occasion des fêtes de fin d'année (passée cette date aucune demande ne sera prise en considération).
- Ils devront se munir de la carte d'invalidité de leur(s) enfant(s).

HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

lundi	8h / 12 h
mardi	8h / 12 h
mercredi	8 h / 12 h
jeudi	8 h / 12 h et 13h30 / 17h
vendredi	8 h / 12 h